

---

## Améliorer le cadre de vie scolaire (les projets d'action éducatives de type III).

**Numéro d'inventaire** : 2006.07082

**Type de document** : livre

**Éditeur** : Ministère de l'Education Nationale (Paris)

**Imprimeur** : CNDP

**Date de création** : 1982

**Description** : Livret agrafé. Couverture verte, titres blancs.

**Mesures** : hauteur : 210 mm ; largeur : 145 mm

**Notes** : Projets d'actions éducatives (P.A.E.) : note de service n°81-305 du 24 août 1981.

Circulaire n°82-249 du 11 juin 1982. Les projets de type III permettent aux élèves de proposer et de réaliser par des moyens modestes des améliorations du cadre de vie de leur établissement.

**Mots-clés** : Pratique pédagogique

**Filière** : Post-élémentaire

**Niveau** : Post-élémentaire

**Autres descriptions** : Langue : Français

Nombre de pages : 36

Sommaire : Sommaire

# *Améliorer le cadre de vie scolaire*

*Les projets  
d'actions éducatives  
type III*

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
Service d'information



## LES PROJETS D'ACTIONS ÉDUCATIVES (P.A.E.) \*

Les projets d'actions éducatives s'adressent aux collèges, lycées, lycées d'enseignement professionnel et écoles nationales de perfectionnement.

Ils constituent l'un des moyens de lutte contre l'échec scolaire.

Ils peuvent se présenter selon trois formules différentes qui s'articulent et se complètent.

### — Projets de type I

Ils concernent l'enseignement lui-même et se déroulent durant le temps scolaire. Ils peuvent se prolonger par des activités facultatives sur le même thème. Utilisant les ressources locales et des méthodes pédagogiques diversifiées, ils permettent de rendre l'enseignement plus concret et plus actif. La plupart de ces projets sont pluridisciplinaires. Beaucoup servent de cadre à une organisation nouvelle de l'emploi du temps, au développement du travail autonome ou d'expériences sur la presse à l'école, l'expression dramatique, le patrimoine...

### — Projets de type II

Ils constituent une réponse que la communauté scolaire élargie à tous ceux qui exercent des responsabilités en matière d'éducation (parents, organismes culturels et socio culturels, associations, élus) apporte aux besoins éducatifs et culturels des jeunes hors du temps de classe. Les activités se déroulent aussi bien dans l'établissement que dans d'autres lieux.

### — Projets de type III — objet de cette brochure.

Ils permettent aux élèves de proposer et de réaliser par des moyens modestes mais personnalisés des améliorations du cadre de vie quotidienne de leur établissement.

(\*) Note de service n° 81-305 du 24 août 1981.  
Circulaire n° 82-249 du 11 juin 1982.

Il s'agit de petits travaux exécutés avec la participation active de la communauté scolaire et les aides extérieures qu'elle peut mobiliser. En cela les projets d'actions éducatives de type III sont également un facteur d'ouverture des établissements sur l'extérieur et notamment sur le quartier.

Ils peuvent être enfin l'occasion de réfléchir sur la possibilité d'associer à moyen terme la communauté scolaire à des actions et à des projets plus ambitieux d'aménagement et d'équipement la concernant.

De type I, II ou III, un projet d'actions éducatives est :

#### UN PROJET SPÉCIFIQUE

Chaque établissement est invité à élaborer et mettre en œuvre un projet *qui lui soit propre* et tienne compte de la **diversité des élèves** et de la **spécificité de son environnement**.

Il implique :

#### UNE DÉMARCHE

Elle a pour objet d'amener l'ensemble de la communauté éducative et de ses partenaires (parents, associations, collectivités locales, organismes culturels...) à s'interroger de façon approfondie sur :

- les besoins éducatifs et culturels des jeunes,
- les possibilités d'y répondre ensemble dans et hors de l'établissement scolaire.

Ainsi les élèves sont associés au projet, de sa conception à sa réalisation.

Celui-ci repose donc sur :

- l'autonomie,
- l'initiative,
- la pluridisciplinarité,
- l'ouverture.

Il suppose :

#### DES MOYENS.

Ceux-ci proviennent :

- du budget de l'établissement,
- d'aides extérieures locales,
- d'aides de l'État (subvention, heures supplémentaires, concours d'organismes culturels, scientifiques et techniques).

## BILAN DE L'ANNÉE 1981-1982

### Quelques chiffres

Sur les 7 300 établissements du second degré, 4 500 (soit 62 %) ont reçu une aide pour la réalisation d'un projet d'actions éducatives de type I, II ou III.

S'agissant des **P.A.E. de type III**, le tableau ci-dessous montre la répartition selon les catégories d'établissements du nombre des demandes présentées et des aides accordées.

| Établissements            | Collèges | L.E.P. | Lycées | E.N.P. |
|---------------------------|----------|--------|--------|--------|
| ayant présenté un PAE III | 2 115    | 1 440  | 315    | 330    |
| ayant été aidés           | 1 830    | 1 255  | 263    | 27     |
| % de demandes satisfaites | 86,5 %   | 87,2 % | 83,5 % | 84,6 % |